DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Arrondissement de Millau MAIRIE DE VEZINS DE LEVEZOU

Téléphone: 05 65 61 87 09

ARRETE DU MAIRE N° 2025-20

Objet : Arrêté de circulation temporaire portant réglementation de la circulation, sur le territoire de la commune de Vezins de Lévézou, à Chivaldenque

Le Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Daniel AYRINHAC

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police de la circulation :

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire

Considérant la demande de l'entreprise EXXEN-SOGETREL-ORANGE représentée par Mme Mélanie PEREZ, sur le territoire de la commune de Vezins de Lévézou, à Chivaldenque, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1:

Pour permettre des travaux d'installation de télécommunications avec création de conduite télécom sur 20 m pour mise à disposition un PVC Ø 45 en limite parcelle pour adduction réseau FO, à partir du 23 juin 2025 et durant 15 jours calendaires, la circulation générale sera réglementée, sur le territoire de la commune de Vezins de Lévézou, à Chivaldenque.

Sens de circulation concerné : basculement de circulation sur chaussée opposée.

La circulation sera alternée par feux tricolores et manuellement.

ARTICLE 2:

Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation de police sera assurée par l'entreprise « EXXEN-SOGETREL-ORANGE» en charge des travaux et sous sa responsabilité.

ARTICLE 3:

Le Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux entreprises chargées des travaux.

Fait à Vezins de Lévézou le 20/06/2025 Le Maire,

